

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Quarante-sixième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 12 – 15 mars 2002

Questions stratégiques et administratives

Mise en œuvre du Plan stratégique et du Plan d'action

PLAN DE TRAVAIL DU COMITE PERMANENT

Le présent document a été préparé par le groupe de travail du Comité permanent sur les plans de travail.

PLAN DE TRAVAIL DU COMITE PERMANENT

Source	Activités	Produits, services	Calendrier
Objectif 1.4	Faciliter l'élaboration et l'utilisation de technologies appropriées et de dispositifs de gestion de l'information qui améliorent et accélèrent la compilation, la soumission et l'échange d'informations exactes.		
1.4.1	Sur la base des informations fournies par les Parties, évaluer les besoins, les capacités et les occasions en ce qui concerne les technologies et la gestion de l'information.		
1.4.1	<ul style="list-style-type: none"> Charger le Secrétariat de préparer, en conjonction avec la Présidente du Comité pour les plantes et le Président du Comité pour les animaux, un questionnaire précis destiné aux Parties pour obtenir d'elles les informations essentielles. 	Questionnaire	2002
1.4.1	<ul style="list-style-type: none"> Charger les membres du Comité permanent d'assurer un suivi auprès des membres régionaux pour les encourager à répondre. 	Réponse au questionnaire	2002
1.4.1	<ul style="list-style-type: none"> Charger le Secrétariat de regrouper et évaluer les réponses au questionnaire et envoyer les résultats aux Parties pour examen, ajouts et révision. 	Notification	2003
1.4.1	<ul style="list-style-type: none"> Examiner le rapport final préparé par le Secrétariat et élaborer une stratégie pour agir à l'avenir. 	Rapport au Comité permanent	2003
Objectif 1.10	Utiliser pleinement le potentiel de coordination et de collaboration régionales dans le renforcement des capacités.		
1.10.1	Trouver et mettre à disposition des informations sur les entités régionales actuelles susceptibles d'apporter une aide dans le partage des informations, le renforcement des capacités et le financement.		
1.10.1	<ul style="list-style-type: none"> Les membres Comité permanent incluront dans un rapport régional des informations sur les entités régionales susceptibles d'apporter une aide. Prévoir suffisamment de temps dans l'ordre du jour du Comité permanent pour discuter de cette question. 	Rapports régionaux	2003

Source	Activités	Produits, services	Calendrier
1.10.1	<ul style="list-style-type: none"> Charger le Secrétariat de réunir les informations pertinentes dans les rapports régionaux et envoyer un résumé aux Parties (A1.10.1 du Plan d'action du Secrétariat). 	Notification	2003
1.10.2	<ul style="list-style-type: none"> Sur la base des résultats de 1.10.1, les membres du Comité permanent profiteront de toute occasion appropriée pour améliorer les interactions avec les réseaux régionaux, les organisations et les interlocuteurs. 	Interactions avec les réseaux régionaux et les organisations	Activité continue à partir de 2003
Objectif 2.4	Développer des technologies innovantes et inciter à la recherche, notamment en vue de la mise en œuvre de la CITES et de la lutte contre la fraude, et, s'il y a lieu, poursuivre ces objectifs au niveau régional.		
2.4.2	En collaboration avec les Parties, les organismes internationaux et les organismes de recherche pertinents, identifier les technologies disponibles (informatique, microcircuits, codes barres, hologrammes, tests d'ADN, etc.) contribuant à une meilleure application de la Convention.		
2.4.2	<ul style="list-style-type: none"> Note: Le Comité permanent examinera la question d'un comité d'application à la SC46. Dans ce contexte, un point pourrait être inclus sous 2.4.2, comme suit: Tenir compte des informations résultant des technologies innovantes et de la recherche et de leur contribution potentielle, comme approprié, en examinant des décisions et des questions d'application spécifiques. 	Référence pour la prise de décisions	Activité continue
2.4.5	Evaluer les progrès sur une base régionale.		
2.4.5	<ul style="list-style-type: none"> Inclure comme point de l'ordre du jour du Comité permanent, les rapports d'autres Comités CITES sur les progrès accomplis au titre de A2.4.2. 	Point de l'ordre du jour du Comité permanent	Sessions du Comité permanent
Objectif 7.1	Résoudre le problème du versement tardif et inadéquat des contributions au fonds d'affectation spéciale CITES.		
7.1.1	Analyser le processus budgétaire du Secrétariat dans le contexte de la gestion budgétaire et financière de différents pays et rechercher les solutions appropriées (informatisation de l'exercice, conversion des devises, etc.).	Analyse et identification de mesures correctives	Activité continue

Source	Activités	Produits, services	Calendrier
7.1.1	<ul style="list-style-type: none"> Demander au Secrétariat et au Sous-Comité des finances d'étudier ces questions, y compris les raisons du non-paiement ou du paiement tardif, et faire rapport au Comité permanent. 	Rapport sur le non-paiement ou le paiement tardif	Activité continue
7.1.1	<ul style="list-style-type: none"> Charger le Secrétariat d'informer les Parties au sujet du processus budgétaire CITES/PNUÉ et des conséquences du non-paiement ou du paiement tardif pour le fonctionnement de la Convention. 	Notification sur le processus du budget	2002
7.1.3	Recommander des moyens d'incitation et des solutions pour assurer le paiement des contributions.		
7.1.3	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les rapports sur l'état des contributions et les options permettant de traiter le problème. 	Point de l'ordre du jour du Comité permanent	Sessions du Comité permanent
7.1.3	<ul style="list-style-type: none"> Tenant compte des raisons du non-paiement ou du paiement tardif, le Sous-Comité des finances et le Secrétariat recommanderont des solutions aux problèmes décelés. 	Solutions proposées	Sessions du Comité permanent
7.1.3	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les solutions et les moyens d'incitation recommandés et décider des mesures à prendre. 	Décision sur les solutions recommandées	Sessions du Comité permanent
Objectif 7.3	Obtenir des fonds supplémentaires pour les activités menées dans le cadre de la Convention		
7.3.6	Etablir des dispositifs de financement permettant d'accéder à des fonds émanant des utilisateurs des ressources dans les pays d'importation et d'exportation.		
7.3.6	<ul style="list-style-type: none"> Examiner le rapport du groupe de travail et prendre des mesures pour donner suite aux conclusions et aux perspectives présentées dans le rapport. 	Décision sur le rapport	2002
Objectif 7.5	Etablir une planification et des prévisions plus réalistes et améliorer l'établissement des rapports financiers et de ceux sur la mise en œuvre de la Convention		
7.5.2	<ul style="list-style-type: none"> Comme sous 7.1.1, charger le Secrétariat et le Sous-Comité des finances d'étudier les occasions d'améliorer le processus budgétaire et la présentation du budget. 		

Source	Activités	Produits, services	Calendrier
7.5.3	Faire en sorte que toutes les sessions du Comité permanent aient une session du Sous-Comité des finances.		
7.5.3	<ul style="list-style-type: none"> Charger le Sous-Comité des finances d'examiner la documentation préliminaire sur le budget et de fournir rapidement une réponse sur son contenu. 	Rapport au Comité permanent	Activité continue de préparation des sessions du Comité permanent
7.5.3	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le rôle du Sous-Comité des finances pour conseiller la CdP sur les questions budgétaires pour la Convention. 		Activité continue